

Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 7 avril 2025 (41^{ème} séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

10

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Marie-Claude MALLICK, Christelle SCALEGNO-MULLER, Patrice NAGEL, Armand CHRIST, Pascal HAMMAN, et Michel GREFF.

Absents excusés : Mme Sophie ROJIC, MM. Loïc MALLICK, Honoré VERGNE et Sylvain BERGWEILER.

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2025

POINT 1 - BUDGETS

A) Commune

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section de fonctionnement

Dépenses totales	913 100.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	528 000.00 €
Recettes totales	913 100.00 €
dont excédent antérieur reporté (art 002 - délib 10/03/25)	517 205.13 €

B - Section d'investissement

Dépenses totales	970 000.00 €
dont déficit antérieur reporté (art 001 - délib 10/03/25)	191 427.68 €

Recettes totales	970 000.00 €
dont virement de la section de fonctionnement (art 021)	528 000.00 €

B) Lotissement Pehl

Le Maire soumet au conseil municipal le budget 2025 du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	384 498.38 €
dont déficit antérieur reporté (art 002-délib du 10/03/25)	69 498.38 €

Recettes totales	384 498.38 €
------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses totales	155 000.00 €
Recettes totales	155 000.00 €

POINT 2 - TAUX DES TAXES

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, à savoir :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 23.39 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 35.47 %
- Taxe d'habitation (TH) : 8.57 %

POINT 3 - FONGIBILITE DES CREDITS

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

POINT 4 - REMBOURSEMENT CAUTION

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Loris GRILLO, locataire du logement communal n°5 au 5, rue Principale a fait savoir qu'il résiliait son bail avec effet au 31 mars 2025.

Après avoir procédé à l'état des lieux, M. Yann JAMING, Adjoint chargé des logements communaux, propose de lui restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux, soit 255.40 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement de la caution et charge le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence.

POINT 5 - AGRANDISSEMENT CIMETIERE ET MISE AUX NORMES PMR

. Le Maire propose de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'agrandissement et aménagements paysagers du cimetière et de mise aux normes PMR.

Montant de l'estimatif : 305 803.50 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises, à faire toutes les démarches administratives et à procéder à l'achat des terrains nécessaires.

. Le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet GUELLE & FUCHS pour un montant forfaitaire de 22 975 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer la convention d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

POINT 6 - DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Demande de fonds de concours CASC

.Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

.Vu la délibération du Conseil communautaire du 1^{er} avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

.Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la commune de LIXING-LES-ROUHLING comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

.Considérant que la commune de LIXING-LES-ROUHLING souhaite réaliser des travaux d'agrandissement du cimetière communal et mise aux normes PMR et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

.Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement détaillé ci-après,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de l'agrandissement du cimetière et mise aux normes PMR à hauteur de 45 000 € ;
- autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Plan de financement

Travaux :	305 803.50 € HT
Honoraires :	22 975.00 €
Subventions	
- DETR :	81 104.00 €
- Ambition Moselle :	70 000.00 €
- CASC Fonds de concours :	45 000.00 €

	132 674.50 €
TVA :	26 534.90 €

Part communale :	159 209.40 € TTC

POINT 7 - AFFAIRES PERSONNEL : PAIEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES

Le Maire fait état de :

- 25.5 heures complémentaires pour Anita MALLICK, adjoint administratif titulaire
- 22 heures complémentaires pour Valérie MALLICK DOUR, adjoint administratif non titulaire
- 17.25 heures complémentaires pour Christiane SCHLUCK, adjoint technique non titulaire.

L'état détaillé des heures réalisées signé par les agents et Madame le Maire est joint à la délibération

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler ces heures en avril et mai 2025.

POINT 8 - MISE EN PLACE CABANE A LIVRES ET BACS A FLEURS

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- la mise en place au centre du village d'une cabane à livres qui est en cours de réalisation par les Chantiers d'Insertion de la CASC
- l'achat et la mise en place de 4 pots ronds d'un volume de 200 litres au centre village, montant du devis KG MAT Collectivité de 907.20 € TTC.

POINT 9 - DIVERS - INFORMATIONS.

Le marronnier a été planté le 28 mars 2025. Une subvention de 1 000.00 € a été accordée par le Crédit Mutuel de l'Union.

Le Maire fait le point sur les chantiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 08/04/2025

Le Maire,

C. Gallien



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 08/04/2025
et publication ou notification le 08/04/2025

